

Décision

Générale

colonial

Décision n° 84 16 mai 1908

n° 84 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 139 du 01/06/1908

Date de publication
16 mai 1908

Date du numéro
1 juin 1908

TEXTE INTÉGRAL

confiant à M. Parés, Commis des Postes, les fonctions de Chef de Poste à Obock est rapportée pour compter du 1er mai 1908. M. Marins Roque. Ecrivain auxiliaire du Secrétariat Général est chargé provisoirement des fonctions de Chef de Poste à Obock en remplacement de M Parés.